

Melchior et Fevret, Gonzalès et Choppin (1)
D'autres auteurs encore de la même volée
Se vinrent présenter à la noble assemblée.
On lit, on se consulte, on écrit et bientôt
On voit les sentiments expliqués par ces mots :
" Le chapitre est en droit d'élire un grand vicaire,
Par la mort de l'évêque il est dépositaire
Des droits épiscopaux, et le siège est vacant,
Quand le coadjuteur en ce cas est absent,
Qu'au chapitre il n'a point notifié ses bulles
Ni pris possession dans l'ordre des formules,
Ainsi nous concluons tous unanimement
Pour le choix de Boulard fait canoniquement."
Ce mandement est lu le lendemain en chaire
Le peuple en bat des mains autour du Séminaire
Et rend grâce à Dieu dont l'extrême bonté
Au parti le plus saint soumet leur volonté.
La discorde qui voit que tout change de face,
Quitte le Montréal, gémît, gronde et menace,
Maudit le Séminaire et son peu de respect
S'élève dans les airs et revole à Québec.
On dit qu'en arrivant la déesse troublée
Pour la première fois vit sa rage ébranlée.
Il est vrai que la paix dans son éloignement
Avait porté les cœurs à l'accommodement
Ainsi sentant manquer son poison et ses armes
Elle fut aux enfers chercher de nouveaux charmes.
Vers l'endroit où le fleuve après bien des travaux
A celles de la mer vient réunir ses eaux,
On voit sous des rochers quelques cavernes sombres
Qu'on croit des naufragés la demeure des ombres.
Les tigres ni les ours n'osent en approcher
Et Nyctimène (2) seule a droit de s'y cacher.
Le sauvage chasseur craint l'air qui l'environne
Et le vieux nautonnier soutient qu'il empoisonne.
C'est par là qu'en courroux fondant du haut des airs
La discorde s'ouvrit le chemin des enfers.
Cerbère (3) l'aperçoit, pousse des cris de rage
Sans oser toutefois lui fermer le passage
Titye (4) en la voyant sent augmenter ses maux

(1) Auteurs de droit du dix-septième siècle.

(2) Nyctimène fut métamorphosé en hibou.

(3) Chien qui gardait la porte des enfers.

(4) Titye avait le foie continuellement dévoré par un vautour.